## Savoir ce qu'on veut

Le 5 avril 2011, Frédéric TADDEI avait convié à la revue de presse de son émission *Ce soir (ou jamais!)* le maire socialiste d'ASNIERES pour qu'il donne son avis sur la lamentable affaire du tabassage quasiment à mort d'un jeune homme par une bande d'adolescents à la gare du RER de NOISY-LE-SEC. Ce maire, qui a eu à déplorer récemment, sur sa commune, le meurtre d'un autre jeune a évoqué la « responsabilité des parents », tout comme son collègue UMP de NOISY-LE-SEC l'avait fait au JT.

Et le débat de s'engager entre les invités de Frédéric TADDEI, dont tous n'étaient pas des nuls – il y avait, entre autres, Claude HAGEGE qui a très clairement condamné le projet de la direction de la TV d'Etat de réduire l'émission de TADDEI à la portion congrue - sur cette « responsabilité » parentale ... et celle des autres.

Les débatteurs ont fini par évoquer, pour ou contre d'ailleurs, la notion de <u>devoir</u> en matière éducative. Ils ont aussi parlé de l'Ecole, là encore de façon contradictoire, et de sa « responsabilité » éducative. Mais aucun, et le maire présent pas plus que les autres représentants de « l'élite intellectuelle » de la France, n'a parlé du CDDF. Pourtant, aux termes de la loi du 5 mars 2007, les maires d'ASNIERES et de NOISY-LE-SEC devraient, comme tous les autres maires de France, avoir mis en place, et depuis longtemps, ce Conseil des Droits et Devoirs des Familles.

Certes, la loi de prévention de la délinquance, initiée par le ministre de l'Intérieur SARKOZY juste avant les présidentielles de 2007, fait partie de ces lois que le dit SARKOZY entasse pour afficher sa politique sécuritaire aussi malsaine la plupart du temps que vaine et inefficace. Certes, cette loi a mauvaise presse pour les mêmes raisons que celles qui l'ont précédées et suivies. Pourtant, par deux de ses articles, et, s'il advenait que la loi fut abrogée, il faudrait sauver ces articles-là, elle donne aux maires et, à travers eux, à la société toute entière, un outil efficace pour faire reculer la violence scolaire et périscolaire.

Installé par le maire, ce conseil réunit autour du représentant de la municipalité d'autres institutions républicaines, justice, police, travailleurs sociaux, etc. Un chef d'établissement, une directrice de crèche ou d'école maternelle, confrontés à un élève posant problème sont démunis : aucune convocation faite aux parents pour venir « dialoguer » avec les maîtres ne peut être suivie d'effet quand les parents, pour toutes sortes de raisons, se dérobent. Le maire, lui, est le premier magistrat de sa commune et, à ce titre, il a les moyens de se faire entendre de n'importe lequel de ses administrés.

Il n'est pas question de faire du maire un Père Fouettard et du CDDF un martinet! Il s'agit de réaliser concrètement, dans le respect et l'esprit des valeurs républicaines, le face à face nécessaire entre la famille de l'enfant qui est en difficulté et les responsables de l'institution scolaire pour trouver les moyens de sortir de la difficulté qui nuit tout autant à l'avenir qu'au présent de cet enfant. Un face à face non pour le combat mais pour le dialogue et la compréhension : voilà ce que doit permettre le CDDF s'il est enfin mis en place.

A partir de là, de cette présence partagée, il est possible d'identifier les causes de la difficulté, les moyens d'y porter remède, les étapes qu'il faut envisager pour parvenir à la faire disparaître. Faire naître un projet pour aider le jeune en difficulté, un projet commun,

construit ensemble par la famille, l'Ecole et les autres institutions de la République, sous l'égide de la démocratie de proximité, celle de la commune : voilà l'objet du CDDF.

Faire naître ce projet-là, c'est ce que le SNCA e.i.L. Convergence veut voir aboutir. C'est pourquoi il estime que le CDDF est indispensable à son élaboration, à sa mise en pratique, à son suivi. C'est la raison aussi pour laquelle il a mis au nombre de ses mandats l'institution du CDDF.

Foin des discours répétitifs sur la violence scolaire réciproque! Foin des esquives de la bien pensance institutionnelle qui, sous prétexte de ne pas faire de vagues, laissent grossir la tempête! Foin des précautions idéologiques qui justifient que le bébé soit jeté avec l'eau du bain!

Veut-on venir à bout de cette violence qui fait s'entretuer certains de nos jeunes gens, de cette violence qui désespère les familles et apeure la population, témoin impuissant de ses manifestations désordonnées et parfois meurtrières ?

Eh bien! Prenons l'outil qui convient! Même si l'outil est imparfait, soyons persuadés que le bon outil est celui que manie avec sagesse, compétence et détermination le bon ouvrier. Le CDDF est cet outil; soyons, grâce à lui, les meilleurs ouvriers de la République.